École Primaire Les Hirondelles **Année 2026 / 2027**
17 Place Gambetta
37 130 Mazières de Touraine

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE N°1 DU 15 OCTOBRE 2026 À 18H00

Personnes présentes

- M. Eloy, Maire de la commune ; Mme Borderon, représentante Mairie.
- Mme Jouillat , directrice
- Mmes Chalon Sabrina ; Moreau Anaïs ; Deschamps Sophie ; Aspe Noémie ; Bouilde Laura ; Gilot Jennifer ; Grandon Stéphanie, Pesce Adeline ; M. Papin Sébastien et M.Laigneau Jérémy , représentants des parents d'élèves
- Mme Guibert, Mme Hidalgo, Mme Tougeron, Mme Moquet, Mme Mousset, Mme Radigue, Mme Duc, les enseignantes
- M.Alyatim , responsable Agora
- Mme Granvillain, Directrice et M. Hureau Hervé, president de l'association Agora
- M. Gautier, DDEN

Les personnes excusées : M. Durand , Inspecteur de l'Education Nationale

- Les membres du RASED
- Mme Richer, Loiseau, Ouvrelle-Cheron et Boutet, représentants des parents d'élèves (suppléants)

1. Conseil d'école

Présentation

La directrice invite chaque membre du CE à se présenter afin de faire connaissance.
Elle présente les membres excusés.
La directrice propose comme c'est l'usage au premier conseil d'école, de décider comment sera réalisé un éventuel vote au cours de l'année : à main levée ou à bulletin secret.
Les membres du Conseil d'école décident à la majorité que les votes se dérouleront à main levée pour cette année.

Élection

Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 9 octobre, uniquement par correspondance.
Une seule liste était proposée.
L'équipe enseignante a préparé le matériel de vote. Un parent était présent pour le dépouillement.

Résultats : 219 inscrits, 160 votants, ce qui correspond à un taux de participation de 73 %.
La liste unique a donc été élue.
Les parents élus en tant que titulaires sont : Mmes Chalon, Aspe, Deschamps, Moreau, Bouilde, Gilot et Grandon.
Les parents élus en tant que suppléants sont : Mmes Pesce, Richer, Loiseau, Ouvrelle-Cheron, Boutet , M. Laigneau et M. Papin.
Une adresse mail a été communiquée à toutes les familles par mail.
Elle est également affichée sur le panneau de l'école.

2. Effectifs, bilan de la rentrée et de la 1ère période, organisation scolaire

Les effectifs sont actuellement de 150 élèves, répartis sur 7 classes.
La répartition est la suivante :

PS-MS : 23 (10+13)
PS-GS : 24 (7+17)
GS- CP : 20 (5+15)
CE1 : 22
CE2 : 18
CM1-CM2 : 22 (11+11)
CM1-CM2 : 21 (11+10)

Concernant les effectifs pour la rentrée prochaine,18 enfants sont prévus pour le moment en Petite Section et 21 élèves devraient quitter l'école pour le collège.
La moyenne serait de 22 élèves et l'effectif resterait quasiment identique.

La rentrée :
La rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions.
Pour rappel, le plan Vigipirate est toujours à son niveau "vigilance renforcée".
De ce fait, un seul parent en maternelle, est autorisé à rentrer dans l'enceinte de l'école afin de déposer ou récupérer son enfant.
En élémentaire, les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans l'école.
Il reste interdit de stationner dans la cour de l'école ou devant le portail le soir.
Pour une raison de sécurité, les retards ne sont pas acceptés car ils obligent la Directrice à venir elle-même ouvrir le portail même lorsqu'elle n'est pas déchargée, afin de vérifier les identités des personnes présentes. (sonnerie portail souvent défaillante).
Rapidement des difficultés sont survenues dans une classe de CM1-CM2, le plan pHARe a donc été déclenché afin de résoudre rapidement la situation le 11/09/2026.
Le plan a été clôturé le 05/10/2026. La méthode de préoccupation partagée, utilisée dans le protocole, a été efficace et les élèves ont retrouvé un climat de classe serein et propice aux apprentissages.
Une vigilance reste en place.

Point AESH: l'école bénéficie de 2 AESH pour les 6 élèves en situation de handicap.

Cantine :
Il y a deux services de cantine. Les maternelles ainsi que les CP, CE1 et CE2 déjeunent au premier service, dès midi.
Les élèves de CM1 et CM2 déjeunent vers 12h40.
Pour rappel, les collations sont interdites à l'école afin de lutter contre l'obésité et éviter les différences entre les familles.
Agora accepte que les enfants arrivant avant 7h30 à la garderie puisse prendre un en-cas afin de pouvoir attendre la pause méridienne.
De nombreux soucis ont lieu lors de la pause méridienne : beaucoup de bruit, élèves non disciplinés. Une proposition d'une pause de 5 minutes pour les élèves mangeant au premier service avant de rentrer dans la cantine est proposée.
Cela leur permettra peut-être de se "défouler" avant le repas.

APC :
Les temps d'APC se déroulent sur deux jours de la semaine, généralement les mardis et les jeudis.

Ils ont lieu sur la pause méridienne soit de 12h à 12h30 pour les enfants déjeunant au second service, soit de 13h à 13h30 pour les élèves déjeunant dès 12h.

Intervenant musique.

Mme Chourot a changé de voie professionnelle.
Nous sommes toujours dans l'attente d'un nouveau professionnel. M. Le Maire s'engage à relancer la directrice de l'école de musique de Cléré les Pins.
Les séances ne pourront débuter avant mi-novembre, cela réduira certainement le nombre de séances d'intervention si l'on veut en faire bénéficier tous les élèves de l'école.

Le RASED (Réseau d'Aide Spécialisé pour les Élèves en Difficultés)

Il permet de venir en aide auprès des élèves présentant des difficultés d'apprentissage ou de comportement.
Il est constitué d'une psychologue de l'Éducation Nationale ainsi que de deux enseignants spécialisés. Ils interviennent sur l'école, sur le temps scolaire après une demande de l'enseignante et un accord préalable des parents.
Le fait de faire une demande ne signifie pas qu'il y aura systématiquement une prise en charge de l'élève.

Évaluations nationales :

Tous les élèves du CP au CM2 ont passé des tests de positionnement la semaine du 7 septembre.
Les résultats ont été communiqués à titre individuel aux familles.
Les enseignantes ont rencontré tous les parents d'élève afin de faire un point en ce début d'année.
Un certain nombre de remédiations est proposé aux élèves après étude en Conseil des Maîtres.

Visites médicales.

Pas de date actuellement pour les visites des élèves de Moyenne Section.
Les CP seront vus par l'infirmière scolaire au cours de l'année.
Les élèves de CM2 ont été vus le mardi 6 et jeudi 8 octobre. Ils seront revus en fin d'année afin d'aborder les sujets de transformation du corps, de puberté...

3. Règlement intérieur : discussion et vote

L'ancien règlement intérieur a été remis aux participants en amont afin de rediscuter certains points et de le valider pour l'année 2026-2027.

Après un vote à main levée, le règlement intérieur est validé à l'unanimité par tous les membres du Conseil d'École.
Il sera communiqué rapidement aux familles pour signature, par mail.
La charte de la laïcité accompagnera comme chaque année ce règlement.

Cette année, il est également demandé un vote et une signature de la charte famille.
Il s'agit d'un texte de référence national, déployé pour encadrer et consolider la relation de co-éducation entre les familles et les équipes éducatives.
Elle repose sur 3 piliers fondateurs

- Le respect mutuel
- Le dialogue régulier
- La co-éducation

Cette charte a été présentée aux familles lors de la réunion de rentrée.

Elle est votée et donc validée lors de ce premier conseil d'école à l'unanimité.
Après signature elle sera transmise à M. Durand, Inspecteur de l'Education Nationale.
Ce document sera également publié sur le site de la mairie.

4. Sécurité sur le groupe scolaire : exercice incendie et PPMS

Le premier exercice incendie a eu lieu le vendredi 11 septembre.
L'alerte a été déclenchée en collaboration avec la mairie. Tout s'est bien déroulé, les élèves sont restés calmes et se sont rassemblés rapidement aux points prévus.
Les deux sorties d'urgence ont été testées.
Aucun dysfonctionnement n'a été relevé.
Le compte rendu est transmis aux services concernés. Un deuxième exercice inopiné sera réalisé plus tard dans l'année.

PPMS– Attentat Intrusion
Cet exercice aura lieu au retour des vacances d'automne.
Le scénario retenu est de se cacher sans bruit et rapidement.
Un bilan sera fait lors du prochain conseil d'école

PPMS – Risque Majeur
Il aura lieu avant les vacances de février.

Phare (Plan de Prévention du Harcèlement à l'École)

Le 5 novembre, l'ensemble de l'équipe enseignante se mobilisera pour la journée Non au Harcèlement.
Pour l'occasion, tous les élèves de l'école devront porter un vêtement bleu.

Merci d'avance à tous pour votre participation.
Lors de cette journée, les élèves seront informés sur la notion de harcèlement et pourront participer à différents ateliers en fonction du cycle d'apprentissage.
Les élèves du CE2 au CM2 auront également à remplir un questionnaire sur ce sujet de façon anonyme.

5. Travaux et investissements effectués, en cours, à prévoir

Travaux d'école :

Une réflexion est en cours pour l'aménagement de la cour du haut (Végétalisation).
Des tables de ping-pong ont été installées cet été, place rose. Elles remportent un grand succès chez les plus grands.
L'installation d'un bac à sable reste en questionnement pour les élèves plus jeunes.
Pour rappel, les élèves sont autorisés à apporter un « petit » jeu pour les temps de récréation et lors de la pause méridienne. Toutefois l'Ecole n'est pas responsable des pertes, vols ou dégradations des objets apportés.
Les enseignantes ont mis à disposition 4 caisses de jeux pour les récréations. Les activités proposées sont changées à chaque période de vacances. Il est rappelé que les enfants doivent être respectueux du matériel proposé sinon les familles pourront être mises à contribution.

L'équipe enseignante remercie l'ensemble du personnel communal qui répond toujours présent et rapidement à leurs demandes, tout au long de l'année.

Afin de lutter contre les fortes chaleurs, des ventilateurs de plafond seront installés dans chaque classe, pendant les vacances.
Des films seront posés sur les fenêtres, un projet de voile d'ombrage est également proposé pour les cours de récréation.

6. Projet de classe (spectacle de Noël, piscine, intervenant, divers)

Coopérative scolaire :

Pour cette nouvelle année scolaire, la coopérative scolaire a bénéficié d'une subvention de 800€ de la part de la mairie.
Les dons des parents pour cette rentrée s'élèvent à 1730 €.
Le coût de l'adhésion à l'OCCE est de 354 € pour cette année.

Tableau récapitulatif de l'année 2026-2027

Recettes :

Subventions mairie	800 €
Participation APE	4000 €
Dons des parents pour l'année 2026	1730 €
Vente d'objets de fin d'année	950 €
Vente des photos de classe	A venir
	Total : 7480 €

Il restait un reliquat de 1000€ de l'année dernière suite à l'annulation de la sortie de fin d'année des CE2, CM1, CM2, à cause des fortes chaleurs.
Cette sortie a été réalisée le 15/10 au Domaine de la Haute Touche.

Les projets pour 2026-2027 sont à l'étude.

Un spectacle de Noël, offert par l'APE, aura lieu le 10 décembre dans la salle des fêtes.

La photographie de classe a eu lieu le vendredi 9 octobre.
Pour rappel la date limite des commandes est fixée au 17 novembre. Les bons de commande ont été distribués cette semaine dans les cahiers de liaison.
La livraison est prévue avant Noël.
La totalité des bénéfices est reversée à la coopérative scolaire.

Piscine
Les élèves de CP et de CM2 iront à la piscine de Luynes, les mardis et vendredis à partir du 10 mai et jusqu'au 20 juin.
Des parents volontaires sont nécessaires pour aider les élèves de CP.
Ils aident dans les vestiaires mais ne sont pas autorisés à être aux abords du bassin.

La Mairie paie les entrées piscine (environ 1500€). La coopérative scolaire finance le bus (environ 400€ par semaine).

Cross Mazérien :
Les élèves de CM1 et CM2 n'ont pas participé au cross du collège (pas d'aide financière cette année pour le transport). Il a donc été organisé un cross au city stade pour les deux classes.
Il s'est déroulé dans la bonne humeur. Les élèves ont participé avec plaisir. Ils ont obtenu leur diplôme de coureur et un goûter financé par la coopérative scolaire leur a été offert. Cela a été un moment très convivial.

Projet judo :
Les élèves de la GS au CE2 vont bénéficier d'une initiation au judo (2-3 séances) avec le club de Langeais.
Les élèves de CM1 et CM2 ont déjà bénéficié de cette initiation il y a deux ans.

Cinéma
Les enseignantes aimeraient reconduire le projet cinéma et pourquoi pas une sortie à l'Opéra en fonction du budget disponible.

Sorties scolaires :
Tous les élèves bénéficieront d'une sortie scolaire de fin d'année.
Les projets sont en cours de réflexion.

La grande Lessive :
L'ensemble de l'école participe à cette manifestation.
Pour l'occasion l'école sera accessible à tous les parents, vendredi 27 novembre de 8h45 à 9h et de 16h30 à 17h00. Le thème est « photos-graphies »

Projet « Ma petite planète » pour les élèves de CP et de CE1.
Il s'agit de sensibiliser les élèves au développement durable, en relevant des défis écologiques.

11 novembre : cette année les élèves de CM1 et CM2 vont participer à une cérémonie commémorative, organisée par les enseignantes. Elle se déroulera le vendredi 13 novembre.
Pour l'occasion, les élèves se rendront au Monument aux morts de la commune.
Ils étudieront la Marseillaise et liront un texte des Poilus.

9 décembre : journée de la laïcité qui permettra de promouvoir les valeurs de la République au travers de différentes activités.

7. Questions annoncées

1. **Question sur la cantine :**

Nous tenons à souligner que le moment du repas est crucial pour le bien-être et la concentration des enfants l'après-midi. Nous savons que la gestion d'un grand nombre d'élèves est une tâche particulièrement difficile pour le personnel de cantine, et nous saluons leur engagement au quotidien. Plusieurs retours d'élèves et de parents indiquent que pour obtenir le calme, la communication verbale devient parfois difficile ou trop directive, et que l'on demanderait aux enfants de ne plus parler, rigoler, ni de se faire de blague ou de se regarder, ce qui peut braquer les enfants.
Afin de réduire le bruit de la cantine, serait-il possible d'évaluer le niveau sonore, comme un feu à décibels et d'envisager des solutions d'insonorisation afin d'améliorer les conditions de repas sans imposer le silence excessif aux enfants ?

Réponse : Mme Gauthier, responsable de la cantine, est très respectueuse avec les enfants, et en effet le bruit est important, notamment parce que les enfants ne respectent pas les consignes quand on leur demande de modérer l'intonation de leur voix.
Une proposition de mise en place d'une récreation de 5 minutes pour les élèves mangeant au 1er service est étudiée. Cette pause décalera le deuxième service et les élèves de CM1-CM2 ne mangeront qu'à partir de 12h45. Il faudra également suffisamment de personnel pour cette surveillance. Les parents élus proposent l'installation d'un feu tricolore afin d'indiquer le niveau sonore des élèves : veert, pas de souci, orange, il faut moduler sa voix, rouge, on doit se taire, il y a trop de bruit.

Les parents représentants d'élèves, suggèrent que les parents soient avertis des jeux de certains élèves durant la cantine.(**concours de verres d'eau et de boulettes de pain (3 ou 4 pichets sont servis par repas sur les tables**) afin de reprendre leurs enfants.
Il faut que les parents en prennent conscience et reprennent les règles à la maison.
Si des incivilités se poursuivent, M. Eloy procèdera à des exclusions sur le temps de cantine, des élèves perturbateurs.

2. **Question périscolaire :**

Il a été rapporté que des jeux de poursuite et de contact non adaptés se développent dans la cour depuis février 2026. Des enfants se retrouveraient régulièrement bloqués dans des endroits visibles ou des recoins et subiraient des contacts physiques inappropriés ou brutaux.
Nous souhaiterions savoir si vous avez connaissance du problème et si certaines actions peuvent ou ont déjà été mises en place?
Nous souhaiterions voir s'il y a une possibilité :
- D'avoir un renforcement de la vigilance et de la surveillance des animatrices dans les zones de la cour ?
- Un rappel clair aux enfants des règles de la cour et des jeux interdits ?
Si des activités alternatives ou une sectorisation de la cour peuvent être envisagées par l'équipe d'animation ?
Concernant les jeux de recreation pendant le temps méridien, il nous a été rapporté que les petits (hors maternelle), ne peuvent pas jouer au ballon (foot ou basket). Les jeux ne seraient réservés qu'aux plus grands.
Serait-il possible de nous apporter des précisions à ce sujet, et expliquer les raisons aux enfants?
Concernant le consentement, quelles actions de sensibilisation au consentement et au respect du corps peuvent être mises en place sur le temps méridien ?
Face à l'émergence de ces jeux et du contexte parfois agressif, l'équipe d'animation dispose-t-elle de formations spécifiques pour gérer la gestion des conflits ?

Réponse:
Le personnel d'Agora précise qu'il a réagi immediatement face à des jeux non autorisés.
Cela concerne une famille et non l'ensemble des enfants de l'école. La situation est réglée à ce jour. Une vigilance accrue reste de mise.
Le responsable se veut rassurant auprès des familles.
En cas de problème, il est important de prendre directement contact avec Agora.

Pour rappel, les élèves sont répartis sur les deux cours de l'école, durant la pause méridienne afin d'éviter certains conflits.
Deux animatrices s'occupent d'un groupe soit au total 4 animatrices sont présentes le midi.
M. Alyatim, responsible, est également très souvent présent afin de renforcer la surveillance des élèves.
Des activités de jeux de cartes sont proposées aux enfants.
Le football est autorisé pour tous les enfants sans condition d'âge.

Un tournoi de basket a été organisé pour les plus grands la semaine dernière. Les plus jeunes ont joué le rôle d'arbitre.
Un prochain tournoi sera organisé dans les semaines à venir pour les plus petits.
Les animateurs préfèrent séparer les plus jeunes car les grands ont parfois tendance à être brusques lorsqu'ils jouent.
Les animateurs bénéficient régulièrement de formations.

EVAR : la mise en place des ateliers par Agora n'est pas envisageable mais les animatrices sont vigilantes à ce sujet. Les enseignantes rappellent qu'elles réalisent plusieurs séances au cours de l'année dédiées à ces différents thèmes.
L'Education à la vie affective et relationnelle fait partie des programmes dès la Maternelle.

3. Questions diverses :

1. **Dans le cadre du parcours citoyen des élèves, serait-il possible d'envisager, en partenariat avec la municipalité, la participation d'une classe aux commémorations officielles de la commune par un dépôt de gerbe, lecture d'un texte ou un chant de La Marseillaise ?**

Comme indiqué, les élèves de CM1 et CM2 participeront à une commémoration pour le 11 novembre sur le temps de classe. Elle aura lieu le vendredi 13 novembre avec M. Le maire et Mme Jouillat, directrice de l'école.
Pour rappel, rien n'empêche les familles d'emmener leurs enfants le jour du 11 novembre à la commemoration organisée par la mairie de Mazières de Touraine.

2. **Dans le cadre du parcours citoyen et de l'apprentissage de la démocratie, l'équipe enseignante envisage-t-elle la mise en place de délégués de classe (notamment pour les niveaux civiquement mûrs comme le CE2/CM1/CM2) ?**
 Si oui, un conseil des élèves pourrait-il être créé pour leur permettre de faire remonter des propositions concrètes sur la vie de l'école ?

Les enseignantes de CM1-CM2 organisent déjà des "conseils de coopération" tous les 15 jours afin de régler des petits conflits, mais également pour discuter ou échanger sur divers thèmes choisis par les élèves ou les enseignantes.

Un "Conseil municipal des jeunes" est envisagé par M. Le maire pour la fin de l'année civile.

3. **Comment est le climat de violence depuis le début de l'année que ce soit à l'école ou en périscolaire ?**

Il n'y a pas de climat de violence au sein de l'école. Le climat est serein.

4. **Serait-il envisageable de communiquer les comptes-rendus aux familles par courriel en format PDF ?**

Les comptes-rendus sont accessible directement sur le site de la mairie.
Les familles sont averties lorsque ce dernier est mis en ligne.

Il est important de rappeler que chaque famille a la responsabilité de s'informer et de s'intéresser à la vie de l'école. Cela implique notamment de prendre connaissance des comptes rendus des réunions et des informations communiquées, afin de rester informée des décisions prises et des projets menés au sein de l'établissement.

L'école s'attache à communiquer les informations nécessaires, mais cette démarche d'information doit également relever de l'engagement de chaque famille.

5. **Est-il envisageable d'envoyer un mail aux parents en rappelant les règles de comportement, le respect des autres et l'interdiction de violence à l'école ?**

Nous sommes bien entendu attachés au respect des autres et au rappel des règles de vie au sein de l'école. Ces principes sont régulièrement travaillés avec les élèves dans le cadre scolaire.

Toutefois, il est important de rappeler que l'éducation au respect, à la politesse et aux comportements adaptés repose également sur le rôle essentiel des parents, qui sont les premiers à transmettre ces valeurs à leurs enfants et à leur rappeler les règles de vie en collectivité.

L'école et les familles ont chacune leur rôle à jouer et c'est par une collaboration entre les deux que nous pouvons accompagner au mieux les enfants dans l'apprentissage du respect des autres et de la gestion des conflits

7. Date à retenir

Dates importantes :

- Journée NAH, tous en bleu, le jeudi 5 novembre
- Grande Lessive : 27/11
- Spectacle de Noël : 10/12
- Fête de l'école : le mardi 15/06 à 18h30

Fin du conseil d'école : 20h